

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon qui aura lieu le 10 août 2020 à 19 h 30, à la Mairie située au 750 rue principale, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

10, Chemin de la Ligne-Piette – lot # 5 657 570

Dans le cadre d'une demande de permis de construction pour un garage privé, la demande de dérogation mineure vise à permettre une hauteur de 7.32 mètres (24 pieds) pour le garage, ce qui dépasse la hauteur de la maison d'un étage (à 4,26 mètres – 14 pieds), et ceci, en vertu de l'article 6.6.2 du Règlement de zonage numéro 68.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon,
ce 7^e jour de juillet
de l'an deux-mille-vingt.



Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 7 juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de juillet 2020.



Francine Rainville, Directrice générale et secrétaire trésorière